

PLAN FEDERAL 2013-2016 (version synthétique)

Le plan fédéral est le document-cadre qui fixe les objectifs de résultats et les étapes de développement de la Fédération Française de Volley-Ball pour l'Olympiade à venir. Il est la déclinaison opérationnelle des orientations politiques du Conseil d'Administration de la FFVB.

Deux objectifs principaux sont fixés :

- 1- La qualification aux Jeux Olympiques de **RIO 2016** comporte quatre projets correspondants aux équipes de France féminines et masculines de Volley-Ball 6x6 et de Beach Volley 2x2.
- 2- Un accroissement du nombre de licencié(e)s de la F.F.V.B. dans les deux disciplines pour lesquelles elle reçoit délégation de l'Etat, via la mise en oeuvre du projet « **ZENITH** ».

PROJET D'EXCELLENCE SPORTIVE "RIO 2016"

Le projet sportif dans son aspect performance est décliné en deux étapes :

- jusqu'en 2014, organisation des quatre secteurs (VBF, VBM, BVF, BVM), conception des projets sportifs et des organisations adaptées à l'objectif olympique.
- jusqu'en 2016, choix et accompagnement des projets retenus pour les Jeux Olympiques, accompagnement des projets non retenus au travers d'un nouveau cycle.

Ces deux étapes comportent des objectifs sportifs intermédiaires, dont l'analyse des résultats permettra l'orientation des choix en 2015 et 2016 :

- Tournois satellites FIVB (BVF, BVM).
- Continental Cup (BVF, BVM).
- Championnats d'Europe (VBF, VBM).
- Championnats du Monde (VBF, VBM).

PROJET DE DEVELOPPEMENT "ZENITH"

Ce projet vise à développer le Volley-Ball et le Beach Volley sur les plans quantitatif et qualitatif dans les bassins de pratique. Les objectifs de ce dispositif structurant sont les suivants :

- Prospecter de nouveaux licenciés jeunes et adultes dans les bassins,
- Fidéliser les licenciés jeunes et adultes par une démarche qualité dans les bassins,
- Optimiser le Parcours d'Excellence Sportive (PES) dans les bassins,
- Faire rayonner Volley-Ball, Beach Volley et disciplines associées dans les bassins.

La première étape intermédiaire consiste à identifier et caractériser les bassins de pratique en Métropole et dans les DOM-TOM. La seconde étape intermédiaire sera de structurer, animer et fixer des objectifs de croissance pour chaque bassin de pratique.